



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

CHS-CT du 5 JUIN 2018

Déclaration liminaire

Lors des dernières mobilisations à la DGFIP, les agents ont démontré toute leur détermination pour faire entendre leur mécontentement et leur colère face aux décisions du gouvernement, s'attaquant notamment à leur pouvoir d'achat au travers du gel de la valeur du point d'indice, la réinstauration du jour de carence, la hausse de la CSG...

Les agents de la DGFIP ont également exprimé leurs inquiétudes face aux perspectives du processus « *Action publique 2022* », véritable offensive contre le service public, le statut général et les statuts particuliers.

D'ores et déjà, l'objectif affiché du gouvernement est de supprimer 50 000 emplois dans la Fonction Publique de l'État et de réduire de trois points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici 2022.

Pour arriver à ses fins, le gouvernement ne se fixe aucune limite pour abandonner des missions en les déléguant ou en les transférant au secteur privé.

A la DGFIP, les suppressions d'emplois, couplées aux fermetures de structures, accélérées par l'Adaptation des Structures du Réseau (ASR), se poursuivent à un rythme infernal. Les agents doivent s'adapter à marche forcée aussi bien à de nouvelles méthodes de travail et de management, qu'à un criant manque de moyens humains et matériels.

Dans un tel contexte, les conditions de travail à la DGFIP continuent de se détériorer, en raison d'une élévation de la charge mentale qui pèse sur les agents ce qui provoque une augmentation des pathologies physiques et psychiques, pouvant conduire parfois à des actes désespérés.

F.O.-DGFIP, considère qu'il y a urgence à effectuer un véritable état des lieux au sein de notre Administration pour mettre en adéquation les charges lui incombant, et les moyens alloués.

Pour **F.O.- DGFIP** le plan d'action mis en place par la Direction Générale, depuis 2008, qui a abouti aux divers dispositifs existant désormais : DUERP, comité national de suivi du plan d'actions, EDD, TBVS etc... n'est pas une réponse adaptée. En effet ce plan n'a pas démontré son efficacité pour améliorer les conditions de travail des personnels, et à défaut de s'attaquer aux causes réelles et criantes de cette dégradation, il ne peut demeurer qu'un palliatif.

F.O.- DGFIP réitère sa revendication d'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations incessantes, ainsi que son exigence de pourvoir à toutes les vacances d'emploi. Nous dénonçons à nouveau la politique menée par les Directions locales consistant à occulter la question des effectifs comme cause essentielle des risques psychosociaux.

Concernant l'ordre du jour de ce CHS-CT, il évoque plusieurs fiches d'impact en lien avec des projets s'inscrivant dans le cadre de l'Adaptation des Structures du Réseau (ASR).

Pour **F.O.- DGFIP**, ce processus « ASR », n'a d'autres finalité que de tenter de s'adapter à la pénurie de moyens, et vise à réduire le réseau de la DGFIP comme peau de chagrin, au mépris des besoins des populations.

Pour 2019, cet « ASR », prévoit la suppression des PCE de Morlaix et Quimper, le transfert de l'activité des secteurs fonciers des SIP de Châteaulin, Carhaix, Douarnenez, Quimperlé vers le CDIF de Quimper, le transfert de l'activité hospitalière de la Trésorerie de Landerneau vers celle de Brest CHU et la fermeture programmée des deux Trésoreries de Lannilis et Daoulas.

Pour **F.O.-DGFIP** ce nouveau catalogue de restructurations va modifier non seulement l'organisation et le fonctionnement de services, mais porter à nouveau gravement atteinte, en le réduisant et en le fragilisant, au réseau de la DDFIP29.

Pour **F.O.- DGFIP** la coupe est plus que pleine de ces projets pléthoriques, générant autant d'inquiétudes auprès des agents, et de conséquences sur leurs conditions de travail.

Concernant les instances de dialogue social, **F.O.- DGFIP** dénonce aujourd'hui le fait qu'avant même d'avoir pu s'exprimer et voter en CTL sur la nature même de ces projets de restructurations, les représentants des personnels se voient proposer aujourd'hui en CHS-CT, d'émettre un avis sur leurs conditions de mise en œuvre.

Pour F.O.- DGFIP, ces modalités de réunions des instances représentatives départemental, ne respectent pas un exercice cohérent du dialogue social. !